

second edit.; London, 1799, vol. II, p. 399.) En admettant que ce fait soit exceptionnel, il met du moins en relief l'importance auxiliaire du régime et justifie, dans une certaine mesure, ce mot de Simon Pauli: « *Non tam piperatis et acribus stimulantibus... exstimulanda Venus quàm vitalem virtutem corque ipsum reficientibus.* »

Mais, en dehors de ses qualités réconfortantes, l'alimentation, cela se conçoit, renferme un très-grand nombre de substances réputées aphrodisiaques. Venel raconte qu'un homme de sa connaissance ne pouvait manger de riz sans avoir des pollutions nocturnes. (*Mat. méd.*, t. II, p. 374.) C'est là un fait parfaitement idiosyncrasique, et les auteurs sont tombés fréquemment, à propos d'autres aliments, dans ce paralogisme, qui consisterait, en se fondant sur le cas qui précède, à considérer le riz comme aphrodisiaque. Il convient de laisser de côté ces singularités et de s'occuper de faits plus généraux et, par conséquent, plus importants pour la pratique.

Le poisson, on le sait, et avec lui tous les aliments de mer, a été considéré comme aphrodisiaque, et on a cité, à l'appui de cette opinion, les qualités prolifiques des ichthyophages et des populations du littoral. Montesquieu a développé cette idée. (*Esprit des lois*, livre XXIII, chap. XIII.) Ratier (*loc. cit.*, p. 186) et Pereira (*Treatise on Food and Diet.*, p. 283) se sont inscrits en faux contre cette propriété attribuée à ces aliments; à notre avis, elle est très-réelle; mais elle s'affirme beaucoup moins par l'exubérance constatée de la population que par l'observation individuelle, qui montre que cette alimentation active la sécrétion spermatique, produit une sorte d'érythisme général et favorise les pollutions. Les coquillages vantés par Mercurialis (Hieron. Mercurialis, *Medicina practica*; Lugduni, M DC XXIII, pag. 543; *de Impotentia coeundi*), les huîtres, rentrent dans cette catégorie d'aphrodisiaques alimentaires.

Toute la classe des condiments âcres et aromatiques, le poivre (*Piper nigrum*), vanté par Dioscoride comme un aphrodisiaque excellent, le gingembre (1), la sariette, célébrée dans les *Pria-*

(1) 74. Le gingembre s'emploie, en médecine, sous forme de poudre, à la dose de 1 à 2 grammes; de teinture alcoolique du Codex (au 5^e), à la dose de 5 à 10 grammes. La bière de gingembre est employée en Angleterre. On peut en préparer chez nous en ajoutant, dans un litre de bière, les quantités d'alcoolé de gingembre que je viens d'indiquer. Les ginger-cakes, ou gâteaux de gingembre, constituent aussi un moyen d'administration facile de cette substance.

pées; la vanille (1), la cannelle (2), le macis (3), la muscade (4), le piment (5), la roquette, vantée par Columelle dans un vers resté célèbre, etc., toutes ces substances, prises en quantité notable, exercent sur l'appétit génital une influence que les gens nerveux et qui s'observent ne peuvent mettre en doute; les viandes faisandées sont dans le même cas. La sensualité des Romains recherchait la propriété aphrodisiaque des champignons et des truffes. Elle a été contestée à ces dernières, mais l'épicurisme la leur conserve et la leur conservera légitimement jusqu'à ce qu'on ait réalisé l'expérience proposée par Ratier, et qui consisterait à nourrir un homme de pain et de truffes, arrosés d'eau pure ou de vin léger (pauvre régal!), et à observer son excitabilité génésique au bout d'un certain temps de ce régime. Il est certain, toutefois, que la stimulation des mets de haut goût et des vins généreux, qui accompagnent d'habitude l'usage des truffes, a pu contribuer à leur réputation d'aphrodisiaques.

En ce qui concerne les boissons, il est hors de doute que les alcooliques excitent l'appétit vénérien, mais à la condition qu'ils soient pris en quantité modérée, et non pas en abondance, et de façon à atteindre des limites rapprochées de l'ébriété; la bière, est, au contraire, une cause d'énerverment génésique.

Quant au thé et au café, ces deux boissons qui tiennent une si grande place dans nos habitudes, la question, douteuse pour le thé, ne l'est pas pour le café, qui, loin d'exciter l'appétit vénérien, paraît être plutôt un anaphrodisiaque assez énergique.

Nous ne prétendons pas que les aliments divers dont nous venons d'étudier les propriétés aphrodisiaques les aient à un degré tel qu'on puisse compter uniquement sur leur intervention; mais nous aurons atteint notre but si nous avons démontré: d'une part, qu'ils peuvent devenir des auxiliaires utiles des aphrodisiaques médicamenteux, et, d'une autre part, qu'il importe, dans le cas d'anaphrodisie ou de frigidité, de déterminer et de surveiller attentivement le régime des malades.

Voilà pour la nature de l'alimentation; quant à son abondance

(1) 75. La vanille en poudre se donne à la dose de 50 centigr. à 2 gram. La poudre de vanille sucrée du Codex est au 10^e. La teinture de vanille, préparée avec l'alcool à 80^e, est aussi au 10^e; la dose est de 5 à 20 gram. Le sirop de vanille de Deschamps est au 20^e.

(2) 76. La poudre de cannelle se donne à la dose de 50 cent. à 2 gram.

(3) 77. La teinture de macis (elle est au 9^e) se prescrit à la dose de 5 à 15 grammes; l'essence de cannelle, à la dose de quelques gouttes.

(4) 78. La muscade se donne en poudre (0,50 centigr. à 2 grammes), en alcoolé (4 à 8 grammes), sous forme d'essence (2 à 10 gouttes).

(5) 79. La poudre de piment peut être donnée de 50 centigr. à 2 gram.

et à la pondération à établir entre la nourriture et les exercices, il importe à l'hygiéniste de ne pas perdre de vue qu'une nutrition trop prospère, un embonpoint un peu exagéré, deviennent des causes d'anaphrodisie relative: « *Pinguia corpora sunt inapta Veneri* », disaient les anciens et l'observation de tous les jours confirme ce jugement. Relativement aux exercices, il en est un, l'équitation, au sujet duquel des opinions diverses ont été émises. Hippocrate expliquait, en partie, la frigidité des Scythes par leur habitude de vivre à cheval; Aristote a avancé, au contraire, que les cavaliers de profession sont habituellement lubriques. Mercurialis, qui a discuté longuement cette question (*op. cit.*, p. 544), et avec des ménagements infinis, qui accusaient tout son désir de ne pas trouver Hippocrate en défaut, se range, en fin de compte, du côté d'Aristote. Ce que nous savons de l'excitation gènesique produite par la voiture porte à penser qu'il a eu raison. Les maladies du testicule, notamment les oblitérations spermatiques, et un embonpoint exagéré, conséquences fréquentes de l'usage immodéré du cheval, viendraient évidemment atténuer ou renverser cette influence.

Je n'indiquerai que pour mémoire l'action aphrodisiaque que les excitations directes, visuelles, intellectuelles ou mémoratives, portent sur l'appareil génital en ébranlant les sens ou l'imagination; la dignité de la médecine, qui n'a pas le droit de dépraver l'homme pour le guérir, ne lui permet pas de s'aventurer sur ce terrain, où le charlatanisme et la luxure s'ébattent à leur aise.

Sans doute, la frigidité est une mutilation, quelle qu'en soit par ailleurs la cause, et elle peut entraîner à sa suite des conséquences regrettables pour l'individu, pour la famille, pour la société; aussi est-il de strict devoir pour le médecin d'appliquer à la curation de cette maladie toutes les forces de son attention et toutes les ressources de son savoir; mais il doit se tenir en garde contre les exigences lubriques d'une libidinosité qui ne se satisfait pas ou d'une concupiscence que l'âge aurait dû éteindre. La médecine qui se met au service du libertinage se dégrade et devient corruptrice au premier chef. Elle ne méconnaît pas moins sa mission et ses devoirs quand, peu scrupuleuse sur le choix des moyens, elle n'hésite pas à conseiller des pratiques aphrodisiaques auxquelles la raison peut souscrire, mais que la moralité réproouve.

Si le médecin est le tuteur de la santé, il est aussi, dans une certaine mesure, le gardien des mœurs, et il ne saurait sacrifier l'un de ces sacerdoces à l'autre. « N'est-ce point, a dit l'un des médecins les plus distingués de notre temps et dont je m'honore d'être l'ami; n'est-ce point dégrader la médecine que de faire de cette science austère le complément de l'art des plus viles cour-

tisanes? Que le médecin s'efforce, dans certains cas, de combattre par quelques-uns de ces moyens l'impuissance accidentelle, on ne saurait certainement le blâmer; c'est pour lui un devoir d'user des connaissances spéciales qu'il possède, dans la vue de rendre à un appareil organique l'aptitude fonctionnelle qu'il a prématurément perdue; mais, évidemment, il n'en saurait être de même lorsqu'il s'agit d'individus dont l'inactivité des facultés génératrices est le résultat normal des progrès de l'âge. User, en pareil cas, de la fastueuse thérapeutique aphrodisiaque que nous venons d'indiquer, c'est à la fois outrager la morale, en la faisant complice des plus honteux dérèglements, et méconnaître le but suprême de la science, en donnant aux malheureux qu'on abuse des conseils qui doivent infailliblement abréger leur existence. Ne nous plaçons pas sur cette pente glissante: non-seulement ce serait avilir la science que de mettre ainsi ses conseils en opposition avec les principes les plus sacrés de la morale, mais ce serait concourir à l'aveuglement de la conscience humaine, en lui commandant le mal au nom d'une autorité trop complaisante pour n'être pas obéie, et appeler sur la société tous les fléaux d'une corruption sans remords. » (Max Simon, *Déontologie médicale, ou des Devoirs et des Droits des médecins dans la société*; Paris, 1845, p. 250 et 291.) La limite du devoir professionnel ne pouvait évidemment être tracée d'une main plus ferme et plus éloquente.

Terminons en signalant cette anaphrodisie singulière, plus commune qu'on ne le suppose, et qui dérive de la crainte même de la frigidité. Cette perversion cérébrale particulière, que nous appellerions *phobo-anaphrodisie*, si nous ne reculions devant un néologisme malséyant, attribuée jadis à des maléfices (*incantamenta et veneficia*), trouble par l'ingérence inopportune du cerveau une fonction qui est toute du domaine de l'instinct, et cette frigidité n'est nullement justiciable des aphrodisiaques. C'est une hypochondrie particulière et contre laquelle la médecine morale doit remplacer la médecine pharmacologique. L'histoire de *ce comte de très-bon lieu*, que nous raconte Montaigne (*Essais*, livre I, chap. xx; *de la Force de l'imagination*), est instructive à ce point de vue, et elle apprend aux médecins à gouverner l'*indocile liberté* d'une fonction sur laquelle l'imagination exerce un empire si puissant. Ce chapitre de Montaigne, pour le dire en passant, est, sous sa forme audacieusement naïve, une page d'excellente et saine thérapeutique, que tout médecin doit méditer.